



Chien blessé - Responsabilité

Par Sdl67

Bonjour a tous :)

Alors voila, en sortant d'un parc / centre canin, mon chien s'est gravement blessé en se tapant contre une barrière en très mauvais état, qui était a moitié arrachée sur leur parking.

Heureusement il va mieux maintenant mais nous avons du payer plusieurs interventions chez le vétérinaire.

Je voulais savoir s'il est possible d'engager la responsabilité civile du propriétaire du parking (soit le centre canin soit la mairie)?

Dans un premier temps j'aimerais me faire rembourser les frais engagés pour soigner mon chien, mais aussi pointer le fait que cette barrière non entretenue peut être dangereuse pour d'autres chien voir des enfants qui passeraient par la.

Qu'en pensez-vous ?

Merci :)

Par morobar

Bonjour,

Il ne faut pas taper au hasard en espérant que cela mousse un peu.

SI une responsabilité peut être engagée, c'est celle du propriétaire de la fameuse barrière.

Pour le reste le circonstances doivent être particulières pour qu'un chien n'ayant pas bu se cogne gravement dans un obstacle fixe.